

Z PR AMENAGEMENT

SAS au capital fixe de 2000 euros.
98, Rue de la Vallée
67110 Niederbronn les Bains.
RCS Strasbourg 799692207

16 MAR. 2016

A 2966

(14B360)

Le 25-01-2016 à 10 heures, au siège de la société,

Les soussignés :

- Monsieur RUCH Pierre-Paul, né le 28/03/1988 à INGWILLER (67) (France), célibataire, de nationalité Française, demeurant 1B Rue de Pfaffenhoffen, 67270 Hochfelden.

représentant ensemble l'intégralité des actions de la société, sont réunis afin de participer à

L' ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Dont l'ordre du jour annoncé par Monsieur RUCH Pierre-Paul, président de cette assemblée, est

Dissolution anticipée de la société
Définition du siège de liquidation
Nomination du liquidateur

A COMPTE DU 25-01-2016 :

RESOLUTION N° 1

La société est dissoute par anticipation pour cause de cessation d'activité. Elle est par conséquent mise en liquidation volontaire à compter de la même date.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

RESOLUTION N° 2

Monsieur RUCH Pierre-Paul, né le 28/03/1988 à INGWILLER (67) (France), célibataire de nationalité Française demeurant 1B Rue de Pfaffenhoffen 67270 Hochfelden, est nommé liquidateur pour la durée de la liquidation. celui-ci (celle-ci) déclare accepter ces fonctions. Le siège de liquidation est fixé au siège social de la société dissoute.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

RESOLUTION N° 3

L'assemblée donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la liquidation, réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde entre les actionnaires sous réserve notamment des dispositions de l'article L 237 du code de commerce.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30. De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès verbal qui sera signé par la collectivité des actionnaires.

Fait à Niederbronn les Bains le 25-01-2016 en quatre exemplaires originaux.

Signatures :



Monsieur RUCH Pierre-Paul

Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES HAGUENAU

Le 27/01/2016 Bordereau n°2016/87 Case n°15

Ext 145

Enregistrement : 375 € Pénalités :

Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

L'Agent des impôts

Sylvie LANGENBACHER
Agent
des finances publiques